Questions orales

ces mots qui nous incitent d'un côté à l'autre comme ça. Alors, encore une fois, je demanderais à l'honorable députée d'être très judicieuse dans l'emploi ou dans le choix de ses mots. Comme j'ai fait auparavant, je vous demanderais de ne pas utiliser ce mot, «hypocrite». Maintenant, si la députée pouvait s'il vous plaît poser sa question.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je vais poser ma question en utilisant le même mot que le premier ministre avait utilisé. Alors, admettra—t—il, puisqu'il n'a même pas réussi à convaincre les députés de son propre caucus, que le Québec est un peuple, qu'il a une culture distincte et que le gouvernement fédéral doit en tenir compte dans l'application de ses programmes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je reviens à l'argument. La culture française ne se limite pas seulement au Québec. La culture anglaise se trouve aussi au Québec. Gabrielle Roy était de Saint-Boniface au Manitoba et elle était considérée comme une des plus grandes gloires de la littérature française au Canada. On se sert encore de ses oeuvres aujourd'hui dans les écoles au Québec. C'est pour montrer la qualité. Ensuite, je pense que le député de Québec-Est, qui est né à Penetanguishene, a appris la culture française et la langue française en Ontario et il n'est pas moins français parce qu'il est avec le Bloc québécois aujourd'hui.

• (1450)

Ce que je dis, et j'en ai plusieurs exemples, c'est que la culture française se retrouve partout au Canada et la culture anglaise se retrouve au Québec. On ne peut pas dire que le Québec est strictement français parce qu'il y a toutes sortes de gens au Québec. Il y a beaucoup de francophones qui sont de fiers francophones et qui vivent en dehors du Québec.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

L'adoption de la loi C-68 a été un moment historique pour le Canada et pour les familles des 14 victimes de l'École polytechnique.

[Traduction]

Le projet de loi C-68 est le plus grand monument que notre gouvernement ait pu ériger pour les jeunes femmes et leur famille. Dans l'esprit de cette journée nationale consacrée au souvenir et à l'action contre la violence faite aux femmes, quels seront les effets du projet de loi C-68 d'après le ministre?

[Français]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord souligner l'importance de la contribution faite par ceux qui ont perdu un membre de leur famille dans la tragédie de Montréal, il y a six ans aujourd'hui.

[Traduction]

Le fait est que sans l'engagement, le travail acharné et la persévérance des familles de ces victimes, cette importante question n'aurait pas été propulsée à l'avant-scène nationale. Nous leur sommes redevables pour le travail qu'elles ont accompli afin de garantir l'adoption du projet de loi.

Plus précisément, en réponse à la question de la députée, dont le propre travail a été important à cet égard, puis—je souligner que tous les jours au Canada quelque 13 000 ordonnances sont prises par les tribunaux du pays pour interdire à des gens d'avoir des armes parce qu'ils ont fait montre d'une propension à la violence? Trop souvent, cette violence se manifeste dans le cadre du foyer. Dans une proportion de deux pour un, quand des hommes tuent des femmes à la maison, ils le font avec une arme à feu, et il s'agit, huit fois sur dix, d'un fusil de chasse ou d'une carabine. Et il s'agit presque toujours d'armes détenues légalement.

Le système d'enregistrement que prévoit ce projet de loi permettra à la police de faire respecter ces ordonnances de saisie d'armes et de sauver des vies. Ce n'est qu'une des manières par lesquelles ce projet de loi contribuera aux efforts que nous devons constamment déployer pour lutter contre la violence faites aux femmes par les hommes.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, les résultats du plébiscite tenu en Alberta sur les exportations de blé et d'orge par les producteurs ont été rendus publics aujourd'hui. Soixante-six pour cent des producteurs d'orge et 62 p. 100 des producteurs de blé, soit une forte majorité, ont voté pour avoir la possibilité d'exporter leurs céréales sans passer par la Commission canadienne du blé.

Le ministre de l'Agriculture respectera-t-il la volonté des agriculteurs en les laissant exporter eux-mêmes leur blé et leur orge?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je demande à mes vis-à-vis de placer les résultats du plébiscite annoncés aujourd'hui dans une juste perspective.

Ces résultats nous font connaître l'opinion d'un certain nombre de producteurs d'une seule province sur une question précise. Mais tout l'ouest du Canada est touché. Le nombre de producteurs qui ont exprimé leur opinion représente juste un peu plus de 10 p. 100 de tous les producteurs de céréales de l'ouest du Canada qui détiennent un carnet de permis.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et le premier ministre semblent oublier qu'une promesse non tenue est une dette impayée.

Il y a deux ans, le ministre et le premier ministre ont tous deux promis aux agriculteurs des Prairies un plébiscite sur la commercialisation des céréales. Il n'a fallu que quelques semaines au premier ministre pour donner suite aux engagements qu'il avait pris envers les séparatistes du Québec et pour forcer la Chambre des communes à adopter une loi d'apaisement envers le Québec.